La Force Ouvrière UDR Force Ouvrière de Vaucluse

# Le Pote Agé

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s **FORCE OUVRIERE** de Vaucluse

Dispensé de timbrage

Trimestriel n° 27
avril 2017

déposé le
13.04.2017

AVIGNON CTC
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

**Bulletin trimestriel d'information**
Imprimé au siège de l'Association
**1,50€** - Abonnement annuel **5€**
N° CPPAP :
ISSN : 2118-0822

**Directeur de la publication:**
**Laure LAMBERTIN**

## 1er mai 2017

**10h30 Rassemblement à l'UD-FO de Vaucluse**

*Ce rassemblement sera l'occasion d'une prise de parole en présence de la presse, et sera suivi d'un apéritif fraternel.*

**Réservez cette date**

**ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DE l'UDR FO 84**

**Le 30 mai 2017.**

Salle LE REX
À MONTFAVET
Accueil : 8h30
début des travaux
9h00 précises

**PENSEZ**

**À vous inscrire au repas fraternel**

## L'éditorial de Laure LAMBERTIN

# INDÉPENDANTS ET REVENDICATIFS

Comment ne pas reprendre, aujourd'hui, dans notre journal quelques lignes de la Résolution Générale du Congrès de notre Union Départementale ? L'essentiel y est dit. *(la Résolution dans son intégralité vous sera adressée prochainement)*

Le 39e congrès de l'Union Départementale de Vaucluse de la C.G.T.-F.O., « réaffirme son indépendance absolue à l'égard de l'Etat, du patronat, des gouvernements, des partis, groupements ou rassemblements politiques, sectes philosophiques, Eglises, et de façon générale son irréductible opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical, pour **assurer la défense effective des droits, intérêts moraux et matériels des salariés, chômeurs et retraités conformément aux principes définis par la Charte d'Amiens en 1906.**

En conséquence et comme toujours, l'Union Départementale FO de Vaucluse ne donnera aucune consigne de vote, directe ou indirecte, pour les élections présidentielle et législatives. Quels qu'en soient les résultats, l'Union Départementale FO aura ainsi toute sa liberté de comportement pour se positionner et agir, par la négociation comme par l'action. »

« Le 39e congrès affirme que **l'augmentation du pouvoir d'achat** demeure la revendication prioritaire et immédiate pour les travailleurs. En conséquence, le 39e congrès revendique … une augmentation générale des salaires, des rémunérations des apprentis, **des pensions, des retraites**, des allocations et des minima sociaux, **avec le retour de l'indexation des retraites et pensions sur les salaires. »**

« Le 39e congrès **dénonce les politiques de déremboursements** des médicaments et l'asphyxie financière organisée des établissements de soins qui impacte la qualité et l'accès aux soins et dégrade les conditions de travail des personnels. »

« Le 39e congrès rappelle que la retraite des salariés est un salaire différé issu des cotisations salariales et patronales et la retraite des fonctionnaires une dette de l'Etat. »

« Parce que le **maintien des Services publics** de proximité est constitutif des droits républicains, le 39e congrès revendique le maintien de tous les bureaux de poste, maternités et hôpitaux …. »

« Le congrès affirme sa **totale opposition à la loi Santé** et à la mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire qui programment la suppression de 22 000 postes et de 16 000 lits dans les hôpitaux … »

Nous nous retrouvons dans cette Résolution en particulier dans les mots d'ordre qui nous ont mobilisés le 30 mars et, n'en doutons pas, nous mobiliserons à nouveau dans les semaines et les mois qui viennent. **Pour tout premier rendez-vous le 1er mai, soyons nombreux au rassemblement organisé dans les locaux de l'UD-FO de Vaucluse.**

Et un deuxième rendez-vous, notre congrès à nous. Le 30 mai ASSEMBLEE GENERALE, nous tirerons le bilan de l'année écoulée et préparerons les mois à venir. Nous savons, par expérience, que si les retraités ne se font pas entendre, si nous, militants organisés, ne faisons pas entendre la voix des plus fragiles d'entre eux, leurs justes revendications seront oubliées.

## Alors TOUS PRESENTS LE 30 MAI.

# NOS ACTIVITÉS

## MÊME EN PÉRIODE ÉLECTORALE LES REVENDICATIONS DEMEURENT

**Vendredi 6 Janvier** : vœux de l'UD, nombreux étaient les retraités présents.
**Mardi 7 février** : partage de la galette et récréation fort intéressante grâce à Hortense qui nous a présenté en musique de superbes images de son séjour à Cuba.
**Mercredi 8 février** : réunion intersyndicale (CGT ; FO ; FSU ; FGR) au local de la CGT pour préparer la journée de mobilisation nationale du 30.03.
**Vendredi 3 mars** : publication d'un communiqué de presse qui dénonce la manière dont la loi ASV traite de la dépendance et demande sa prise en charge globale dans le cadre de La Sécurité Sociale. L'UDR-FO 84 apportait tout son soutien à la mobilisation nationale le 7 mars des personnels de Santé pour la défense de leurs conditions de travail, défense de tout le secteur de la santé.
**Mardi 14 mars** : Mise en place du CDCA, séance plénière.
**Mercredi 22 mars :** conférence de presse, intersyndicale devant la poste principale d'Avignon, l'occasion pour nous de dire à quel point la situation faite aux retraités nécessite une mobilisation importante.

**Photo La Marseillaise 23 mars 2017**

**Jeudi 30 mars** : Rassemblement devant la cité administrative.
A 9 h. une délégation FO, CGT, FSU était reçue en préfecture. La délégation a rappelé les légitimes revendications en matière d'augmentation des retraites et des pensions et la demande de suppression des mesures fiscales qui ont fortement - et négativement - impacté le pouvoir d'achat de nombreuses personnes souvent retraitées.
Pour FO cela a été le moment d'intervenir pour rappeler nos revendications concernant l'aide aux personnes âgées dépendantes et dénoncer les situations déplorables de non traitance, entrainant de grandes difficultés et de grandes souffrances dans les EHPAD. Ces problèmes liés, pour l'essentiel, au manque de personnel sont aggravés par les restrictions budgétaires de l'ARS (Agence Régionale pour la Santé) qui gère les postes de tous les personnels de santé dans les EHPAD et applique le plan de restrictions budgétaires de la Santé. Cette intervention a fait l'objet de notre prise de parole devant la Cité Administrative.

**Photo LE POTE AGE, Serge OLLIER**

**Vendredi 31 mars** : participation d'une délégation de retraités au Congrès de l'UD sous la présidence de Jean Claude Mailly.
Ce Congrès a vu l'élection de la nouvelle C.E.

# LE DOSSIER DU TRIMESTRE

## COMMENT ÉVALUER LA PERTE D'AUTONOMIE ?

**En France, l'outil le plus utilisé pour évaluer la perte d'autonomie est la grille AGGIR (autonomie, gérontologie, groupe iso-ressources).**
Elle permet de mesurer le degré de dépendance physique et psychique d'une personne dans l'accomplissement de ses actes essentiels et quotidiens.
Elle s'appuie sur 17 variables :
1) Dix « discriminantes » se rapportent à la perte d'autonomie physique et psychique (cohérence, toilette, alimentation, déplacement, …),
2) Sept « illustratives » n'entrent pas dans le calcul GIR mais apportent des informations complémentaires (gestion de son budget, cuisine, ménage, loisirs, …).

Pour chacune des variables une note est attribuée :
**- A**, fait seul, totalement, habituellement et correctement,
**- B**, fait partiellement, ou non habituellement, ou non correctement,
**- C**, ne fait pas.
A partir des résultats, la personne est classée dans un des six groupes iso-ressources (GIR)
L'évaluation de la perte d'autonomie peut avoir lieu en différents endroits:
- à domicile si la personne y vit encore,
- à l'hôpital si elle est hospitalisée ,
- en maison de retraite si elle y réside.

En fonction du lieu c'est un médecin, un infirmier, un travailleur social qui effectue l'évaluation.

### Six niveaux de dépendance :

- **GIR 1** : les personnes âgées confinées au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants.
- **GIR 2** : les personnes âgées confinées au lit ou au fauteuil, dont les fonctions intellectuelles ne sont pas totalement altérées et dont l'état exige une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante. Les personnes âgées dont les fonctions mentales sont altérées, mais qui ont conservé leurs capacités de se déplacer.
- **GIR 3** : les personnes âgées ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui ont besoin quotidiennement et plusieurs fois par jour d'être aidées pour leur autonomie corporelle.
- **GIR 4** : les personnes âgées n'assumant pas seules leurs transferts mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur de leur logement. Elles doivent parfois être aidées pour la toilette et l'habillage. Les personnes âgées n'ayant pas de problèmes locomoteurs mais devant être aidées pour les activités corporelles et pour les repas.
- **GIR 5** : les personnes âgées ayant seulement besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage.
- **GIR 6** : les personnes âgées n'ayant pas perdu leur autonomie pour les actes essentiels de la vie courante.

L'évaluation détermine l'éligibilité de la personne âgée à l'APA (Aide Personnalisée d'Autonomie).
Seules les personnes déclarées en « perte d'autonomie » peuvent y prétendre (GIR 1 à 4).
Les personnes qui relèvent des GIR 5 et 6 peuvent bénéficier des prestations d'aide à domicile.
Pour plus d'information
**http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/**

A cette classification s'en ajoute une autre : la grille **AVQ** (**A**ctes de la **V**ie **Q**uotidienne), utilisée en complément de la grille AGGIR.
Elle répertorie **6 actes de la vie quotidienne** : la toilette, l'habillage, l'alimentation, la continence, le déplacement et les transferts.

# A LA DECOUVERTE DE

## Pilleurs d'Etat

Philippe PASCOT a côtoyé les élus de tout bord pendant près de 25 ans. Il recense dans ce livre les abus légaux dans lesquels tombe la classe politique française : salaire exorbitant, exonération d'impôts, retraite douillette, cumuls, emplois fictifs, déclarations d'intérêts et d'activités bidons et tant d'autres petits arrangements entre amis… Le tout dans le cadre d'une loi faite sur mesure et qu'ils connaissent sur le bout des doigts.
Des faits et des actes révoltants, mis à jour sans concession, dans le but de nous informer.
Une députée condamnée à 4 ans de prison pour détournement de fonds publics qui siège à l'Assemblée avec son bracelet électronique… un élu ayant détourné 20 millions d'euros qui n'est condamné qu'à 20.000 euros d'amende avec sursis… des dizaines de parlementaires qui s'achètent un appartement avec l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM), laquelle n'est ni déclarable ni justifiable…
Il est donc pour le moins surprenant de voir avec quel aplomb les élus nous demandent de nous serrer la ceinture au prétexte de la crise alors que dans le même temps ils sont obligés de rallonger la leur tant ils se complaisent dans l'opulence.
Avec ce genre d'ouvrage on prend conscience que les politiques ont la maîtrise du langage, de la communication, de la propagande, qu'ils ont l'art et la manière de se faire passer pour des vertueux, des serviteurs compétents au seul service de la nation ou de l'intérêt général, alors qu'ils sont bien souvent intéressés, qu'ils se servent, usent et abusent de privilèges excessifs et amoraux.

***« Pilleurs d'Etat »*** ne fait que conforter ce que l'on subodorait, à savoir le parcours carriériste de nombre d'élus qui « ***ne savent rien de la vraie vie, celles des fins de mois difficiles, des courses à faire pour la semaine, des repas à préparer pour les enfants, de la voiture qui tombe en panne au mauvais moment, des transports en commun bondés et toujours en retard. De tous ces petits détails, qui empoisonnent la vie quotidienne de tout un chacun, ils n'ont jamais connu l'ombre d'une miette. De la vie, ils ne connaissent que … le seul objectif qu'ils se sont fixé : être élu.*** » Pour y parvenir ils se mettent à calculer « ***ce que veut voir l'électeur et non ce qu'il faudrait faire en réalité pour l'intérêt général.*** »
Une fois élus ils se préoccupent de la gestion de leur carrière.
« ***Tous ces élus forment un conglomérat bien tassé dont les couleurs politiques se distinguent de moins en moins, tant le fonctionnement interne de ce bloc uniformisé procède d'un immobilisme prudent nécessaire pour conforter un parcours politique qu'ils veulent sans risque.*** »
On ne le dira jamais assez, tous les élus ne sont pas pourris. C'est même une minorité d'entre eux, mais force est de constater qu'ils profitent d'une mansuétude complice de la majorité de leurs collègues.
Avec « ***Pilleurs d'Etat*** », Philippe PASCOT ne fait pas de l'antiparlementarisme mais accomplit un acte militant pour une transparence totale de l'exercice politique; il est par ailleurs engagé dans de nombreux combats de société (gaz de schiste, dons d'organes, création d'un orchestre philarmonique dans la banlieue de Kinshasa).

# INSCRIPTION AU REPAS DE L'A.G.

## 30 mai 2017 Assemblée Générale de l'UDR-FO de Vaucluse

### Inscription au repas fraternel

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Je participerai au repas fraternel de l'Assemblée Générale de l'UDR-FO de Vaucluse.

Ci-joint un chèque d'un montant de euros libellé à l'ordre de UDR-FO de Vaucluse correspondant à l'inscription de participant(s).

Compléter le bulletin d'inscription et nous le retourner le plus rapidement possible .
Une participation de 20 euros est demandée pour chaque inscrit au repas.

# SONDAGE

L'UDR-FO de Vaucluse propose, chaque année, à ses adhérents une sortie. C'est une occasion qui permet de faciliter les contacts, de faire plus ample connaissance, de tisser des liens tout en partageant une activité de loisir.
L'an dernier, nous avons été dans l'obligation d'annuler l'excursion, le nombre d'inscrits étant insuffisant. Est-ce la date qui était mal choisie ? Le thème proposé ? Le repas tiré du sac ? Le tarif ? Autant de questions demeurées sans réponse.
Afin de pouvoir vous offrir une escapade qui convienne à la majorité, l'UDR-FO de Vaucluse vous consulte.

***Sondage à retourner sous enveloppe affranchie à UDRFO de Vaucluse BP 80010 - 84001 AVIGNON CEDEX 1, le plus rapidement possible, après l'avoir complété***

**VOUS PRIVILÉGIEZ :**

□ La visite de sites historiques

□ La visite de villages pittoresques

□ La visite de musées

□ La visite de caves vinicoles

□ Un repas gastronomique

□ Autre :

**VOUS PRIVILÉGIEZ :**

□ Déjeuner au restaurant

□ Déjeuner en sortant le repas du sac

□ Autre :

**DURÉE DU SÉJOUR, VOUS PRIVILÉGIEZ :**

□ 1 jour

□ 2 jours

□ Plus de 2 jours :

□ Autre :

**QUELLE EST VOTRE PÉRIODE PRÉFÉRÉE :**

□ Printemps (avril/mai)

□ Automne (septembre/octobre)

□ Hiver (janvier/février)

**En fonction de vos réponses indiquez, par participant, le montant que vous ne souhaitez pas dépasser : €**

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE

**Invitation**

## Assemblée Générale

**L'Union Départementale des Retraités FORCE OUVRIERE de Vaucluse convie l'ensemble de ses adhérents à participer à son Assemblée Générale qui se tiendra**

**salle communale LE REX,**
**109 Rue des Paroissiens**
**84140 MONTFAVET**

**Mardi 30 mai 2017**

**à 8h30**

Notre Assemblée Générale élective est fixée au 26 mai 2015. Elle sera présidée par Jean-Claude SALIVET, représentant l'UCR. Nous aurons le plaisir d'accueillir Jean-Luc BONNAL, Secrétaire Général de l'UD-FO de Vaucluse et André BAISSAC, Président de l'UDR-FO du Gard.

En vue de procéder au renouvellement de nos instances, nous lançons un appel à candidature pour le Conseil d'Administration et la Commission de Contrôle. Les candidatures sont à adresser à :**Union Départementale des Retraités FORCE OUVRIERE de Vaucluse, BP 80010, 84004 AVIGNON CEDEX 1**

*Seuls les adhérents à jour de leur cotisation au 31 décembre 2016, peuvent faire acte de candidature. Les candidatures doivent nous parvenir* **au moins huit jours** *avant la tenue de l'Assemblée Générale élective.*

## Acte de Candidature :

⇒ Au Conseil d'Administration (1)

⇒ À la Commission de Contrôle (1)

(1) rayer la mention inutile

NOM :

Prénom :

Adresse Postale :
……
……
……
……
……

Adresse mail :

Tél fixe : Portable :

Déclare faite acte de candidature.

Je suis à jour de ma cotisation syndicale 2016.

Fait à , le

Signature :

## EVALUEZ VOS DROITS AUX AIDES SOCIALES

Revenu de solidarité active (RSA), couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)...
Mes-aides.gouv.fr est un nouveau simulateur qui vous permet de connaître les prestations sociales dont vous pouvez bénéficier en fonction de votre situation. Pour cela, vous serez invité à saisir un certain nombre d'informations personnelles : revenus, situation professionnelle, familiale, etc. Le résultat étant estimatif, vous devrez vous rapprocher de l'organisme compétent pour obtenir une réponse définitive et bénéficier de la prestation indiquée. Ce simulateur va évoluer progressivement pour intégrer d'autres dispositifs comme les aides des régimes spécifiques (RSI, MSA…), les tarifs sociaux de l'énergie et les prestations versées par des collectivités locales. A terme, il permettra également de déposer une demande d'aide directement en ligne.
Les prestations sociales calculées par mes-aides.gouv.fr :

minima sociaux : le RSA, la prime d'activité, l'allocation spécifique de solidarité (ASS), l'ASPA, l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;

prestations maladie : la CMU-C, l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) ;

prestations familiales : allocations familiales, allocation soutien familial (ASF), complément familial, allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) ;

aides au logement : allocation de logement sociale, allocation de logement familiale, aide personnalisée au logement (APL) ;

et d'autres : les bourses de l'Education nationale (collège et lycée), etc.

En savoir plus : https://mes-aides.gouv.fr/

# JOURNÉE DE MOBILISATION DES RETRAITÉS

(Photo LE POTE AGE - Serge OLLIER)

Les retraités étaient dans la rue le 30 mars à l'appel de l'Union confédérale des retraités FO (UCR-FO) et de huit autres organisations de retraités. Ils dénoncent la baisse de leur pouvoir d'achat et revendiquent une meilleure prise en charge de la perte d'autonomie.

En Vaucluse, les retraités étaient appelés à se rassembler à 10h30 devant la Cité Administrative à AVIGNON pour :

- demander une hausse des pensions, un renforcement de la Sécurité sociale, notamment pour la prise en charge de la perte d'autonomie,
- défendre les services publics,
- réclamer plus de moyens pour les EHPAD,
- dénoncer la médecine à deux vitesses, déjà présente sur le département avec les dépassements d'honoraires, les dessous de table, les forfaits, le manque de médecins, …

Une délégation a été reçue à la Préfecture pour porter les revendications des retraités

## Indexer les pensions sur les salaires

Même en période électorale, les revendications demeurent. Les retraités n'ont eu aucune revalorisation des pensions depuis quatre ans. Leurs organisations revendiquent une indexation des pensions sur les salaires et non sur les prix comme actuellement et un minimum de pension qui ne soit pas inférieur au Smic.

## Baisse du pouvoir d'achat

Le groupe des neuf estime que la perte de pouvoir d'achat pour de nombreux retraités atteint environ 20% sur les vingt dernières années. Parmi les quelques 16 millions de retraités recensés en France, près de 10% vivent avec moins de 960 euros par mois.

Les retraités subissent comme le reste de la population la hausse des loyers, de la fiscalité locale et des transports. De nouvelles charges sont venues grever leur porte-monnaie, comme la taxe de 0,3% de Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) ou la suppression de la demi-part fiscale pour les parents isolés.

## Pour une prise en charge de la dépendance dans le cadre de la Sécurité sociale

Outre l'augmentation des pensions, l'Union confédérale des retraités FO revendique une meilleure prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre de la Sécurité sociale.

Aujourd'hui, les restes à charge pour les personnes dépendantes ou pour leurs familles peuvent atteindre 1 000 à 3 000 euros par mois, et la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement ne répond pas aux besoins.

# BULLETIN D'ADHÉSION

Pour adhérer à l'Union des Retraités FORCE OUVRIERE, il existe 2 modalités :
- être adhérent de son syndicat d'origine. Voir les modalités de votre syndicat.
- adhérer directement à l'U.D.R.-F.O. de son département.

***Si vous souhaitez adhérer directement à l'U.D.R.-F.O. de Vaucluse ; la cotisation, pour l'année 2017, s'élève à 30,00 euros. Elle est à adresser, par chèque à l'ordre de l'U.D.R-F.O. de Vaucluse***

---

**Dans les 2 cas**

merci de remplir le bulletin d'adhésion ci-dessous et de le faire parvenir à :
U.D.R.-FO de Vaucluse
B.P. 80010
20 avenue Monclar
84004 AVIGNON Cédex 1

-*Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association, puis communiquées à la cgt-FORCE OUVRIERE et à l'UCR-FO. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.*
*Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à :*
UDR-FO de Vaucluse BP 80010 - 84004 AVIGNON CEDEX 1

---

## *Bulletin d'adhésion à l'U.D.R.-F.O de Vaucluse*

NOM : PRENOM :
ADRESSE :.....
.....
.....
Code Postal :..... Ville :.....

Tél fixe : Tél portable :

Email :

*Renseignements relatifs au dernier emploi occupé :*

* Syndicat d'appartenance :
* Fédération :

Date : Signature :

**Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s FORCE OUVRIERE de Vaucluse**

BP 80010
20 Avenue Monclar
84004 AVIGNON CEDEX 1

Téléphone : 04 90 14 16 30
Télécopie : 04 90 14 16 39
Messagerie : udrfo84@yahoo.fr
Notre site :http://udrfo-84.e-monsite.com

# FAIRE RÉPARER SON VÉHICULE AVEC DES PIÈCES D'OCCASION

Depuis janvier 2017, les professionnels de l'automobile doivent proposer une pièce de réemploi à la place d'une pièce neuve pour l'entretien ou la réparation du véhicule de leurs clients, qui peuvent l'accepter ou la refuser. Cette possibilité n'existe que pour certaines catégories de pièces automobiles (sièges, optiques et vitrages, carrosserie amovible, pièces mécaniques ou électroniques sauf celles de sécurité). Cette disposition ne concerne que les voitures particulières et les camionnettes ; elle ne concerne pas : les prestations d'entretien ou de réparation réalisées à titre gratuit, les véhicules sous garanties contractuelles, les actions de rappel de véhicules.

Les professionnels (garagistes, carrossiers, recycleurs et réparateurs...) doivent informer leur clientèle des prix et conditions de vente de ces pièces par voie de marquage, d'étiquetage, d'affichage ou autre. Il leur est possible également de proposer des pièces échange standard, qui sont des pièces d'occasion complètement refaites à neuf, répondant aux mêmes exigences de fabrication, de garantie et de qualité que les pièces d'origine.

Si le professionnel estime que les pièces de rechange concernées présentent un risque pour l'environnement, la santé publique ou la sécurité routière, il est autorisé à ne pas proposer l'échange à son client. De ce point de vue, il est rappelé que la pose de pièces d'occasion par le garagiste ne l'exonère pas de sa responsabilité juridique en cas de présence de défauts de conformité ou de vices cachés atteignant lesdites pièces.

Mais, le professionnel qui ne permet pas au consommateur d'opter pour l'utilisation de pièces de rechange à la place de pièces neuves, alors que cela est recommandé, s'expose à une amende de 3 000 € pour une personne physique et 15 000 € pour une personne morale.

En cas de litige, c'est au professionnel de prouver qu'il a rempli son obligation d'information du consommateur. Des économies en vue pour les automobilistes estimées entre 50 à 70 % par rapport à l'achat de pièces neuves. A voir… Jusqu'au moment où la demande fera augmenter les prix du marché et à condition que les garagistes jouent le jeu. Déjà, la FNAA (Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile) a fait part de ses inquiétudes en pointant l'absence de prise en compte de la nécessaire marge d'appréciation qui doit être donnée au réparateur et les formalités administratives lourdes et très contraignantes, inapplicables en pratique.

En toute hypothèse, pour l'AFOC, c'est le consommateur qui doit décider et pour ce faire, il faudra qu'il arbitre en fonction de l'âge de son véhicule, de la nature de la pièce, de la durée de fonctionnement prévisible de la pièce, des surcoûts éventuels de temps d'intervention pour reconditionner la pièce. Il n'y a rien d'évident en effet que la pièce de réemploi s'impose dans tous les cas de figure. La bonne opération économique n'est pas forcément la bonne opération tout court et les propriétaires de véhicules de moins de 8 ans peuvent y réfléchir.